Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260306-2026030198750-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 6 MARS 2026

Convocation en date du 19 février 2026.

Le vendredi 6 mars deux mil vingt-six, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Madame Annie RANNOU, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Membres ayant donné procuration : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT, Madame Sophie CADIOU a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Monsieur Michel DONNARD a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH, Monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Patrice GUILLOU a donné procuration à Madame Annie RANNOU, Madame Astrid GAUGAIN a donné procuration à Madame Elodie SURGET, Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Monsieur Christophe LABORY.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2026-03-019

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe chargée des Finances-Economie

FINANCES :

PORT DE PLAISANCE – Compte Administratif 2025 – annule et remplace suite erreur matérielle

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260306-2026030198750-DE

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice précédent. Il est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. C'est son bilan financier.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans la séance du conseil municipal où le compte administratif est débattu, le conseil municipal procède à l'élection du président.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Liesbeth VAN HORNE, est invité à voter les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Réalisé

. Dépenses	1 183 295.92 €
. Recettes	1 419 151.09 €
Soit un résultat de	+ 235 855.17 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de	+ 1 130 378.36 €

Investissement :

Réalisé

. Dépenses	172 303.02 €
. Recettes	304 975.00 €
Soit un résultat de	+ 132 671.98 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de	+ 359 473.84 €

Restes à réaliser :

. Dépenses	0.00 €
. Recettes	0.00 €

En définitive, le Compte Administratif du Budget du Port de Plaisance, pour l'exercice 2025, fait apparaître un solde positif de 1 489 852.20 €.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 16 février 2026 : favorable (une abstention, Madame Astrid GAUGAIN).

Avis du Conseil Portuaire en date du 23 février 2026 : favorable à l'unanimité.

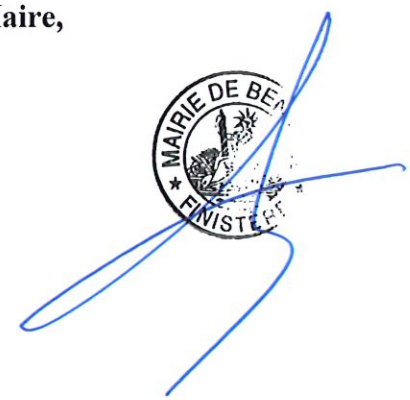
Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260306-2026030198750-DE

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- Reconnaitre la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuver le compte administratif du budget annexe Port de plaisance 2025.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> Adopté par 19 voix POUR – 5 ABSTENTIONS (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Claude JACQ, Madame Elodie SURGET).

Pour copie conforme,
Bénodet, le 9 mars 2026
Christian PENNANECH
Maire,



Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260306-2026030198750-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 5

Date de convocation : 19/02/2026

Présenté par (1), le Maire
A le
(1), Bénodet, le 6 mars 2026

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le Bénodet, le 6 mars 2026
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. Christian PENNANECH , Maire	
002. Liesbeth VAN HORNE , Premier adjoint	L.V.Horne
003. Stéphane LOZACHMEUR , Deuxième adjoint	Procuration à A.BOURBIGOT
004. Sandrine GUEIT , Troisième adjoint	
005. Jean-Christophe CORBEL , Quatrième adjoint	
006. Anne BOURBIGOT , Cinquième adjoint	
007. Sophie CADIOU , Conseillère municipale	Procuration à J. CORBEL
008. Annie RANNOU , Conseillère municipale	
009. Michel DONNARD , Conseiller municipal	Procuration à C. PENNANECH
010. Agnès GAREL , Conseillère municipale	
011. Guy LE LOUPP , Conseiller municipal	
012. Alain FOLGOAS , Conseiller municipal	Procuration à S GUEIT
013. Véronique IRIS , Conseillère municipale	Procuration à L. VAN HORNE
014. Hélène LE QUINQUIS , Conseillère municipale	
015. Jean-François QUENET , Conseiller municipal	absent
016. Christelle ANDRE , Conseillère municipale	
017. Laurence BAUGE , Conseillère municipale	
018. Mathieu CHUTO , Conseiller municipal	
019. Stéphane MOREL , Conseiller municipal	
020. Patrice GUILLOU , Conseiller municipal	Procuration à A. RANNOU
021. Astrid GAUGAIN , Conseillère municipale	Procuration à E. SERGENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260306-2026030198750-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

022. André MORVAN , Conseiller municipal	
023. Elodie SUGET , Conseillère municipale	
024. Christophe LABORY , Conseiller municipal	
025. Jean-Claude JACQ , Conseiller municipal	Procuration à C. LABORY
026. Loïc AUDO , Conseiller municipal	absent
027. Morgane JAN , Conseillère municipale	absent.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le Bénodet , le 6 mars 2026

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

MAIRIE DE BENODET (Finistère)